

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016

À une séance extraordinaire tenue le 25 octobre 2016 à 17 h à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine

SONT ABSENTS :

Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc
---------------------------	-------------------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le directeur général	Jean Beaulieu
----------------------	---------------

SIGNIFICATION

La signification de l'avis de convocation a été effectuée conformément à la Loi sur les cités et villes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 578-10-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté comme déposé :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 4- **Règlements**
- 5- **Soumissions**
- 6- **Administration et finances**
- 7- **Sécurité publique**

- 8- Travaux publics et génie
- 9- Environnement
- 10- Urbanisme
- 11- Vie communautaire
- 12- Ressources humaines
- 12.1- Embauche du directeur du Service des travaux publics et génie
- 13- Correspondance
- 14- Points nouveaux
- 15- Période de questions du public (L.C.V. 322)
- 16- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 579-10-2016
EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU le départ de monsieur Réal Ouellet;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines daté du 25 octobre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE monsieur Patrick Gariépy soit embauché à titre de directeur du Service des travaux publics et génie, selon les termes et conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, incluant une période annuelle de vacances de cinq semaines et ceci dès la première année, avec une période de probation de six mois.

QUE le salaire annuel de monsieur Gariépy soit fixé selon l'échelon 11 de la Politique des conditions de travail des cadres de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, pour 2016 et 2017.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION 580-10-2016
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'ordre du jour ayant été soumis au conseil pour décision.

Jean Beaulieu
Directeur général

Jacques Gariépy
Maire